



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

---

## Exercice 2021

---

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

## LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE

	<b>Territoire</b>  35 401 habitants	14 communes desservies : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac, et Saint-Genès de Lombaud.  <b>13 315 abonnés</b>
	<b>Exploitation</b>  Déléguée à la société Suez Eau France	Le Délégataire a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la continuité du service. La Collectivité garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
	<b>Production</b>  2 464 378 m <sup>3</sup> mis en distribution	Le Syndicat dispose de 5 stations de production qui ont fourni en 2021 2 402 979 m <sup>3</sup> d'eau traitée.  62 260 m <sup>3</sup> ont été achetés à des collectivités extérieures et 861 m <sup>3</sup> ont été vendus à des collectivités extérieures.
	<b>Distribution</b>  396 km de réseau 1 644 609 m <sup>3</sup> facturés	Les abonnés ont consommé 1 644 609 m <sup>3</sup> en 2021, soit en moyenne 109 litres par habitant et par jour.  Le rendement du réseau est de 69,5%.
	<b>Travaux</b>  0,97 % du linéaire renouvelé	1 607 311 € d'investissement ont été réalisés sur les réseaux et ouvrages. 0,97 % du linéaire de réseau a été renouvelé en moyenne sur les 5 dernières années dont 5 674 ml en 2021.
	<b>Qualité</b>  Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur le service est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 97,6% au niveau physico-chimique
	<b>Prix</b>  2,15 € TTC par m <sup>3</sup> (pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022)	Le prix du service comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une partie fixe (abonnement) ;</li> <li>▶ Un prix au m<sup>3</sup> consommé.</li> </ul> Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 un montant de 257,42 € (sur la base du tarif applicable au 1/01/2022, toutes taxes comprises) soit une stabilité par rapport au 1 <sup>er</sup> janvier 2021

# SOMMAIRE

<b>LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....</b>	<b>2</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service .....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service.....	5
1.3. Les clients et les volumes facturés .....	6
1.4. Les ressources en eau .....	7
1.5. Le réseau de distribution .....	7
1.5.1. Les réservoirs.....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	7
<b>2. Faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>8</b>
<b>3. Indicateurs techniques.....</b>	<b>8</b>
3.1. Volumes prélevés .....	8
3.2. Volumes mis en distribution.....	9
3.3. Volumes consommés et rendement .....	10
3.4. La qualité de l'eau.....	11
3.5. Les fuites sur réseau .....	12
3.6. Les opérations de renouvellement.....	12
3.7. Les investissements réalisés.....	13
3.8. Etat des branchements en plomb.....	13
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	14
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.....	15
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes).....	16
<b>4. Indicateurs financiers.....</b>	<b>17</b>
4.1. Les tarifs .....	17
4.2. La facture d'eau 120 m <sup>3</sup> .....	17
4.3. Les recettes du délégataire .....	18
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat.....	18
4.4.1. Les recettes d'exploitation .....	18
4.4.2. Les travaux financés.....	19
4.4.3. Etat de la dette du service.....	19
4.4.4. Amortissements réalisés en 2019.....	19
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée.....	19
<b>5. Les indicateurs de performance.....</b>	<b>20</b>
5.1. Indicateurs descriptifs : .....	20
5.2. Indicateurs de performance : .....	20
<b>ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne .....</b>	<b>24</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Bonnetan assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac et Saint-Genès de Lombaud.

Il dessert également quelques abonnés des communes de Baron, d'Izon, de Pompignac, et de La Sauve.

Le service public d'eau potable dessert 13 315 abonnés, représentant environ 41 228 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2020-2021 (%)
	2019	2020	2021	
BARON	37	21	20	-4,8%
BEYCHAC ET CAILLAU	1 164	1 186	1 204	1,5%
BONNETAN	444	446	464	4,0%
CAMARSAC	437	450	454	0,9%
CREON	2497	2519	2526	0,3%
CROIGNON	287	300	307	2,3%
CURSAN	259	258	259	0,4%
FARGUES SAINT HILAIRE	1403	1426	1430	0,3%
IZON	39	37	37	0,0%
LE POUT	230	237	244	3,0%

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2020-2021 (%)
	2019	2020	2021	
LIGNAN DE BORDEAUX	350	350	355	1,4%
LOUPES	358	369	388	5,1%
POMPIGNAC	8	8	8	0,0%
SADIRAC	1832	1874	2000	6,7%
SAINT GENES DE LOMBAUD		151	161	6,6%
ST SULPICE ET CAMEYRAC	2 186	2 224	2 252	1,3%
SALLEBOEUF	1 168	1 177	1 203	2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>12 699</b>	<b>13 033</b>	<b>13 315</b>	<b>2,2%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité par la société Suez dans le cadre d'un contrat de concession de service public, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 5 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Les principales missions confiées au concessionnaire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

Le contrat a fait l'objet de deux avenants :

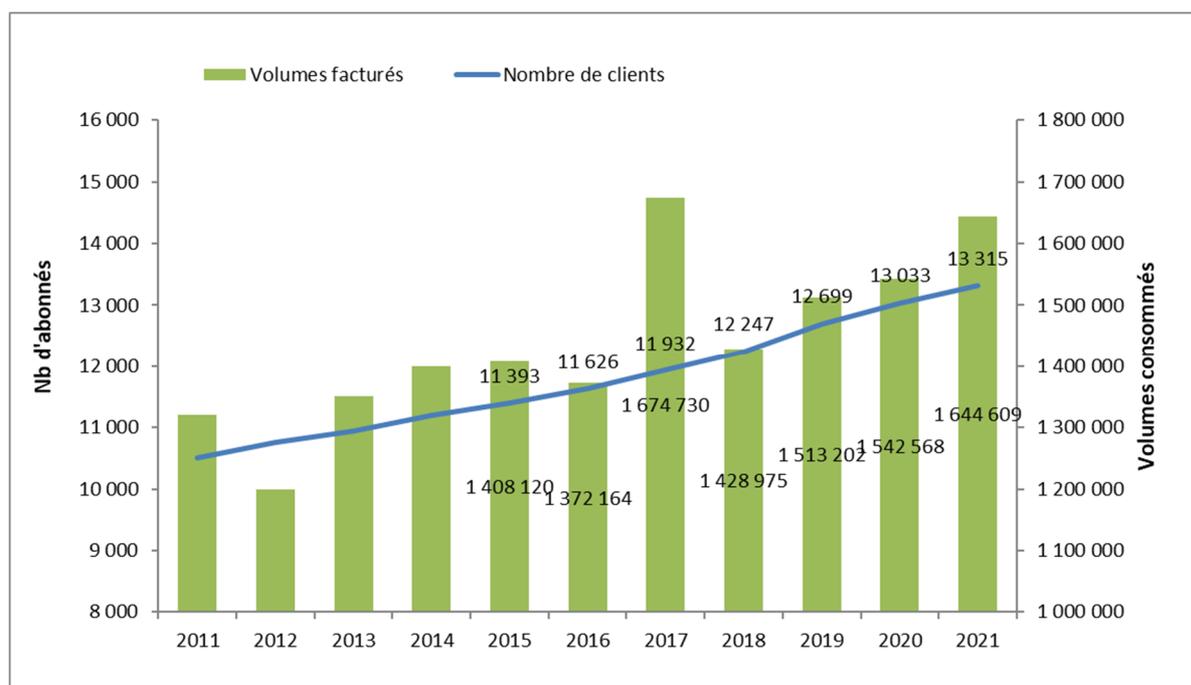
Avenant n°	Date	Objet
1	18/09/2018	Intégration des engagements de Suez et mise en place d'un compte dédié au financement du renouvellement des branchements
2	20/12/2019	Intégration de la commune de St Genès de Lombaud au 1 <sup>er</sup> janvier 2020

### 1.3. Les clients et les volumes facturés

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021 (%)
<b>Nombre de clients</b>	<b>12 699</b>	<b>13 033</b>	<b>13 315</b>	<b>2,2%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	12 660	12 994	13 278	2,2%
dont autres abonnements	39	39	37	-5,1%
<b>Volumes facturés</b>	<b>1 513 202</b>	<b>1 542 568</b>	<b>1 644 609</b>	<b>6,6%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	1 219 441	1 264 156	1 369 312	8,3%
dont collectivités	50 152	48 295	49 688	2,9%
dont professionnels	243 609	230 117	225 609	-2,0%
<b>Volume moyen facturé (m3/ab.)</b>	<b>119,2</b>	<b>118,4</b>	<b>123,5</b>	<b>4,4%</b>

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+2,6%/an en moyenne entre 2015 et 2021).

Les volumes facturés augmentent également, à un rythme interannuel moyen équivalent à celui du nombre d'abonnés.



## 1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Montuard - Créon	1967	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	900
La Gravette - Salleboeuf	1971			2 400
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1991			5 800
Drouillard - St Sulpice et Cameyrac	1966			2 400
<b>TOTAL</b>				<b>11 500 m3/j</b>

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection.

Le forage de Montuard est utilisé uniquement en secours (teneur élevée en fluor).

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs sur tour qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 1600 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m <sup>3</sup>
Créon	1971	600
Lorient - Sadirac	1972	1000
<b>Total</b>		<b>1 600</b>

Trois stations de reprise et surpresseurs sont également présents sur le réseau au Relais de Salleboeuf (80 m3/h), à Cameyrac (22 m3/h) et à Saint-Genès de Lombaud (35 m3/h).

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	376,7	377,3	397,0	396,0	-0,3%
Nombre de branchements	12 410	12 672	12 777	12 925	1,2%

L'évolution du linéaire entre 2020 et 2021 est principalement lié à la mise à jour des données cartographiques par l'exploitant du service.

La densité d'abonnés est de 33,6 abonnés par km de réseau en 2021 (contre 32,6 en 2020).

## 2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ 5,67 km de canalisations et 108 branchements ont été renouvelés en 2021 par la Collectivité.
- ✓ Une panne de la pompe du forage 2 sur la station du Pout a entraîné le remplacement de celle-ci en urgence en juillet 2021.
- ✓ Le diagnostic décennal du forage de Montuard a révélé un problème structurel important.
- ✓ Plusieurs fuites importantes sont intervenues en cours d'année, notamment une à Croignon estimée à 1 500 m<sup>3</sup>/jour qui a été détectée et réparée en décembre 2021.
- ✓ Le nouveau contrat d'exploitation du service en régie intéressée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été attribué à l'entreprise SAUR.

## 3. Indicateurs techniques

### 2.1. Volumes prélevés

Après le pic constaté entre 2019 et 2020, les volumes prélevés sont en baisse assez marquée en 2021 :

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Montuard - Créon	3 186	73	15 440	4 478	-71,0%
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 251 601	1 251 405	1 247 668	1 299 651	4,2%
Drouillard - St Sulpice	471 422	518 259	577 378	475 379	-17,7%
La Gravette - Salleboeuf	624 842	730 378	740 458	658 588	-11,1%
<b>Total volumes prélevés</b>	<b>2 351 051</b>	<b>2 500 117</b>	<b>2 580 944</b>	<b>2 438 096</b>	<b>-5,5%</b>

## 2.2. Volumes mis en distribution

Sur l'année civile	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020- 2021
<b>Volumes produits</b>	<b>2 308 073</b>	<b>2 474 757</b>	<b>2 570 988</b>	<b>2 402 979</b>	<b>-6,5%</b>
- Montuard - Créon	3 186	73	15 440	4 478	-71,0%
- Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 218 900	1 230 405	1 234 998	1 263 814	2,3%
- Stade de Créon - Sadirac	0	0	0	0	
- Drouillard - St Sulpice	465 879	516 634	576 924	475 689	-17,5%
- La Gravette - Salleboeuf	620 109	727 645	743 626	658 998	-11,4%
<b>Volumes importés (Arveyres + SIEA Portes Entre deux Mers)</b>	<b>5 830</b>	<b>1 676</b>	<b>67 333</b>	<b>62 260</b>	<b>-7,5%</b>
<b>Volumes exportés (Targon)</b>	<b>2 214</b>	<b>804</b>	<b>170</b>	<b>861</b>	<b>-</b>
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>2 311 689</b>	<b>2 475 629</b>	<b>2 638 151</b>	<b>2 464 378</b>	<b>-6,6%</b>

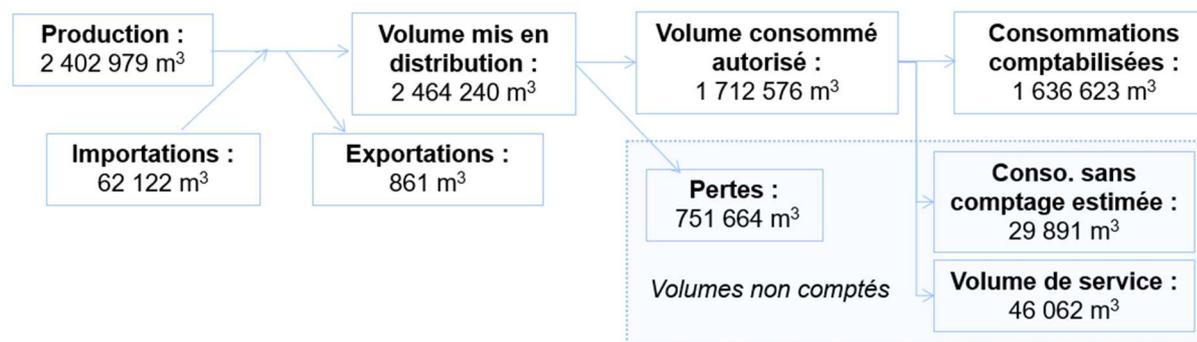
Les volumes produits sont en baisse par rapport à 2020.

Suite à l'intégration de la commune de Saint-Genès de Lombaud, les volumes importés sont en forte hausse depuis 2020.

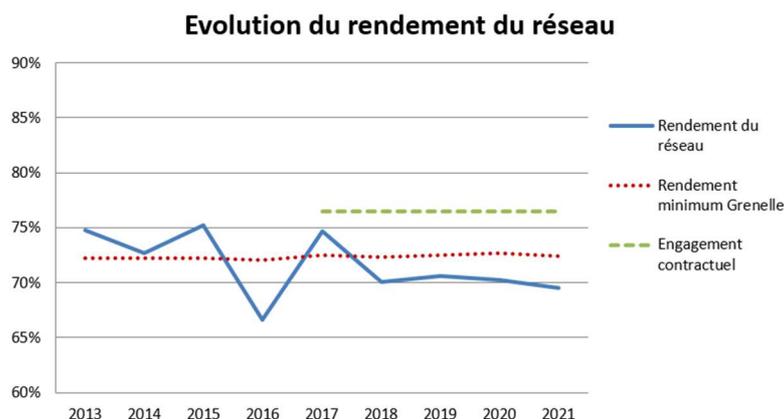
### 2.3. Volumes consommés et rendement

Sur l'année civile	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Volumes produits	2 308 073	2 474 757	2 570 988	2 402 979	-6,5%
+ Volumes importés	5 830	1 676	67 333	62 122	-7,7%
- volumes exportés	2 214	804	170	861	406,5%
<b>= Volumes mis en distribution (A)</b>	<b>2 311 689</b>	<b>2 475 629</b>	<b>2 638 151</b>	<b>2 464 240</b>	<b>-6,6%</b>
<b>Volumes comptabilisés</b>	<b>1 570 535</b>	<b>1 701 220</b>	<b>1 778 120</b>	<b>1 636 623</b>	<b>-8,0%</b>
+ Consommation sans comptage estimée	27 542	28 562	30 311	29 891	-1,4%
+ Volumes de service	21 178	17 670	43 268	46 062	6,4%
<b>= Volumes consommés autorisés (B)</b>	<b>1 619 255</b>	<b>1 747 452</b>	<b>1 851 699</b>	<b>1 712 576</b>	<b>-7,5%</b>
<b>Volumes de pertes (A-B)</b>	<b>692 434</b>	<b>728 177</b>	<b>786 452</b>	<b>751 664</b>	<b>4,4%</b>
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /jour/km)	11,8	12,7	13,4	12,0	-11,0%
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /jour/km)	5,39	5,62	5,94	5,73	-3,5%
Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /jour/km)	5,04	5,29	5,43	5,20	-4,2%
<b>Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)</b>	<b>70,1%</b>	<b>70,6%</b>	<b>70,2%</b>	<b>69,5%</b>	<b>-1,0%</b>

Le bilan hydraulique 2021 est le suivant :



**Le rendement 2021 baisse par rapport à 2020, et reste inférieur au rendement minimum imposé par le décret du 27 janvier 2012 (70%+ILC/5 = 72,4%) ainsi qu'à l'engagement contractuel de 76,5% pour 2022 :**



## 2.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	76	42
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	97,6%

Une non-conformité ponctuelle a été constatée sur le paramètre Fluor le 16/06/2021 en sortie de production à Créon (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L), en lien avec l'utilisation exceptionnelle du forage de Montuard entre le 14 et le 17 juin 2021 pour faire face à la période de pointe. Un dépassement de la référence de qualité sur la Conductivité a été également constatée sur ce même prélèvement.

6 dépassements des références de qualité sur la température ont été constatés tout au long de l'année (même en dehors des mois d'été) en sortie de production de la station du Pout, en lien avec les caractéristiques de l'eau brute.

3 dépassements des références de qualité sur l'équilibre calco-carbonique en sortie de production de St Sulpice et Cameyrac.

## 2.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020- 2021
<b>Nombre de fuites réparées</b>	<b>399</b>	<b>375</b>	<b>428</b>	<b>442</b>	3%
sur branchement	319	298	314	297	-5%
sur canalisation	80	77	114	145	27%
<b>Recherches de fuites</b>					
Linéaire contrôlé (km)	377,1	283,7	170,8	191,0	12%

## 2.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 3 257 ml de canalisations en 2020, et de 93 branchements.

Renouvellement des canalisations	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	4 525	2 957	2 823	3 257	5 674	74,2%
Cumul sur 5 ans (ml)	15 702	15 813	13 623	16 875	19 236	14,0%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,84%	0,84%	0,72%	0,85%	0,97%	14,3%

180 compteurs ont également été renouvelés par Suez en 2021, ainsi que 108 branchements.

## 2.7. Les investissements réalisés

Les investissements réalisés par le Syndicat ont représenté un montant total de 1 607 311 € :

Investissements réalisés en 2021	Linéaire renouvelé (en ml)	Branchements renouvelés	Linéaire créé (en ml)
Renouvellement du réseau AEP chemin de la Gravette à Salleboeuf	390	7	-
Dévoisement et extension du réseau AEP rue Lecric à Sulpice-et-Cameyrac	-	5	160
Reprise de deux branchements Avenue de l'Entre-Deux-Mers à Lignan-de-Bordeaux	-	2	-
Dévoisement du réseau AEP Avenue de l'Entre-Deux-Mers à Lignan-de-Bordeaux	761	11	-
Renouvellement du réseau AEP rue de Virly à Cursan	1 750	7	-
Renouvellement du réseau AEP route de la Mairie à Beychac-et-Caillau	2 517	54	-
Réalisation d'une baïonette sur le réseau AEP allée Lalande à Bonnetan	8	1	-
Abandon d'une conduite en domaine privé et reprise des branchements à Fargues-Saint-Hilaire	-	8	-
Suppression du double réseau chemin de Pelisse à Lignan à Sadirac	-	11	-
Sectorisation : Mise en place de deux débitmètres sur les interconnexions du syndicat	-	-	-
Abandon d'une conduite et renforcement d'un maillage existant RD 936 à Camarsac	50	-	-
Mise à la côte d'éléments du réseau AEP chemin des Pontons à Salleboeuf	-	-	-
Dévoisement du réseau AEP chemin de Guillonet à Fargues-Saint-Hilaire	198	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 674</b>	<b>108</b>	<b>160</b>

## 2.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2018	2019	2020	2021
Nombre de branchements en plomb supprimés	1	2	3	0
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	5	3	0	0
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,04%	0,02%	0,00%	0,00%

## 2.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Un programme de travaux a été validé par le Syndicat pour 2022 comprenant :

- La mise à jour de l'étude de diagnostic du réseau d'eau potable,
- Des opérations d'extension, renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable, notamment à Beychac et Caillau (route de la Croix et route de l'Intendant) et à Salleboeuf (réseau Planteyre, RD936, chemin Dourneaux),
- La poursuite du déploiement de compteurs de sectorisation,
- La poursuite de la mise en place de stabilisateurs / modulateurs de pression afin de réduire les pressions de service sur plusieurs secteurs au niveau de Beychac et Caillau, Croignon/Camarsac, Sadirac / Lignan de Bordeaux et Cursan,
- La poursuite des travaux de réhabilitation des ouvrages (notamment à la station du Pout, à la station de Drouillard, à la station de la Gravette, au réservoir du relai de Salleboeuf à Beychac et Caillau), ainsi que d'installation de clôture des sites,
- La sécurisation et réhabilitation des ressources en eau, opération de diagnostic des forages,
- L'extension du réseau AEP et mise en place d'un surpresseur pour alimenter le futur lycée de Créon.

## 2.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de point
<b>A - Plan des réseaux</b>		
<b>Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code <b>et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres</b> des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés :</b> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Le plan des réseaux préciser la <b>localisation des ouvrages annexes</b> (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10

Critère	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de point
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<b>10</b>	<b>/10</b>
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>/120</b>

## 2.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2021
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

### 3. Indicateurs financiers

#### 3.1. Les tarifs

		Tarifs HT au 1er janvier 2021	Tarifs HT au 1er janvier 2022
Part fixe (€ HT/an) selon le DN du compteur	15 mm	76,00 €	76,00 €
	20-25 mm	105,84 €	105,84 €
	30-40 mm	117,75 €	117,75 €
	60 mm	153,77 €	153,77 €
	80-100 mm	281,16 €	281,16 €
	150 mm	502,31 €	502,31 €
	Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 120 m3	1,0000 €
Au-delà de 120 m3		1,3900 €	1,3900 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,07 €	0,07 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3300 €	0,3300 €
TVA		5,50%	5,50%
<b>Tarifs liés à l'application du règlement de service</b>			
Frais d'accès au service sans déplacement		44,93 €	44,93 €
Frais d'accès au service avec déplacement		87,32 €	87,32 €

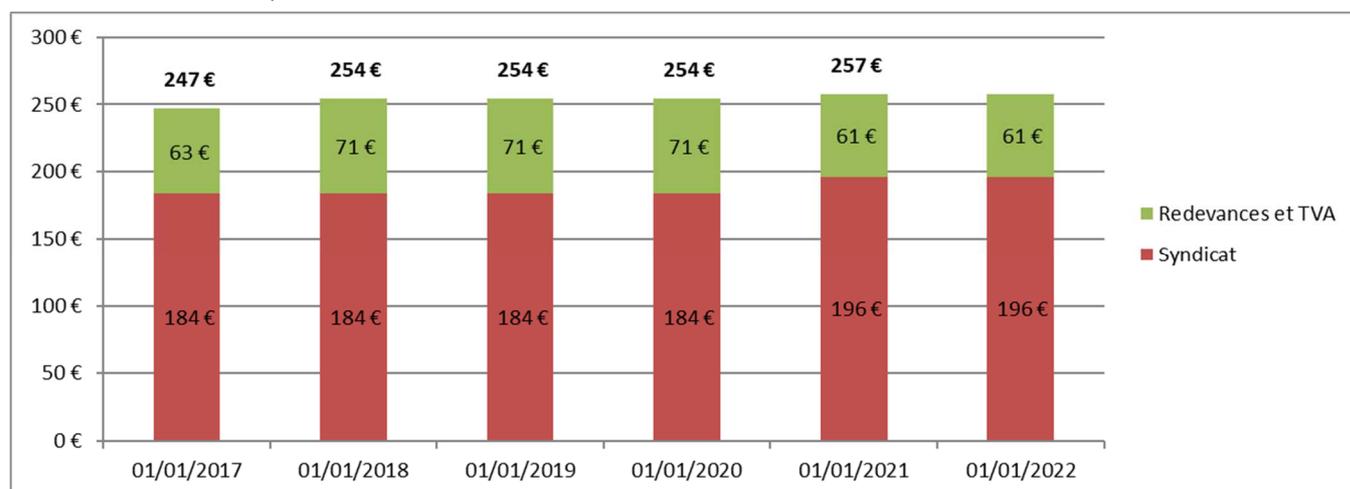
Les tarifs de l'eau ont été approuvés par une délibération du 17/12/2020 pour les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (toujours applicables en 2022).

#### 3.2. La facture d'eau 120 m<sup>3</sup>

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Distribution eau</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Collectivité	76,00 €	76,00 €	76,00 €	76,00 €	0%
<b>Consommation</b>					
Collectivité	1,0000 €	120,00 €	1,0000 €	120,00 €	0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance de prélèvement	0,0700 €	8,40 €	0,0700 €	8,40 €	0%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0%
<b>Total HT</b>		<b>244,00 €</b>		<b>244,00 €</b>	0%
TVA à 5,50%		13,42 €		13,42 €	0%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>257,42 €</b>		<b>257,42 €</b>	<b>0%</b>
<b>Soit le m3</b>		<b>2,15 €</b>	<b>2,15 €</b>	<b>0%</b>	

Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 257,42 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est inchangé par rapport à 2021.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :



### 3.3. Les recettes du délégataire

Recettes	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Exploitation du service	1 055 206 €	915 997 €	1 140 371 €	1 126 263 €	-1%
Travaux attribués à titre exclusif	298 825 €	251 646 €	169 619 €	258 670 €	53%
Produits accessoires	54 888 €	178 234 €	104 881 €	117 093 €	12%
<b>TOTAL</b>	<b>1 408 919 €</b>	<b>1 345 877 €</b>	<b>1 414 871 €</b>	<b>1 502 026 €</b>	<b>6,2%</b>

### 3.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

#### 3.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2018	2019	2020	2021	Evolution
Atténuation de charge	-	-	-	39 811 €	
Ventes d'eau	2 438 090 €	2 479 806 €	2 598 386 €	2 832 461 €	9,0%
Autres produits de gestion courante	119 759 €	43 898 €	130 099 €	54 779 €	-57,9%
Produits exceptionnels et financiers	178 278 €	1 €	721 €	8 €	
<b>Total</b>	<b>2 736 127 €</b>	<b>2 523 705 €</b>	<b>2 729 205 €</b>	<b>2 927 058 €</b>	<b>7,2%</b>

A noter, 160 € de créances ont été passés en irrécouvrables en 2021.

0,95% des factures émises en 2020 restent impayées au 31 décembre 2021.

### 3.4.2. Les travaux financés

	2018	2019	2020	2021	Evolution
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 161 207 €	1 064 701 €	1 670 733 €	1 607 311 €	-3,8%
Montant des subventions	0 €	0 €	0 €	34 500 €	
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €	

34 500 € de subventions ont été perçus par le Syndicat au titre des travaux engagés en 2021.

### 3.4.3. Etat de la dette du service

	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	284 255 €	247 501 €	201 029 €	157 122 €
Montant remboursé durant l'exercice	57 720 €	44 605 €	51 680 €	51 860 €
- dont en intérêts	11 717 €	7 851 €	9 322 €	7 743 €
- dont en capital	46 003 €	36 754 €	42 359 €	43 937 €

### 3.4.4. Amortissements réalisés en 2021

La dotation aux amortissements a été de 424 041 € en 2021 (417 753 € en 2020).

Les subventions extérieures perçues ont, elles, été amorties à hauteur de 24 345 € en 2021.

### 3.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## 4. Les indicateurs de performance

### 4.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1
<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	26 980	<b>30 609</b>	<b>41 228</b>	
<b>D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	2,12 €	<b>2,15 €</b>	<b>2,15 €</b>	
<b>D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</b>	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	1 jour	<b>1 jour</b>	<b>1 jour</b>	

### 4.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	<b>100%</b>	<b>100%</b>		
<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100%	<b>98,9%</b>	<b>97,6%</b>		 1 non-conformité sur le paramètre Fluor en période de fonctionnement exceptionnel de Montuard

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	N-1	
						commentaires
<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)  La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	<b>120/120</b>	<b>120/120</b>		 Cf. détail au paragraphe 3.10
<b>P104.3 : Rendement du réseau de distribution</b>	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	70,6%	<b>70,2%</b>	<b>70,2%</b>		 Engagement réglementaire non atteint
<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,6 m3/j/km	<b>5,9 m3/j/km</b>	<b>5,7 m3/j/km</b>	 -4%	
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,3 m3/j/km	<b>5,4 m3/j/km</b>	<b>5,1 m3/j/km</b>	 -6%	
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,72%	<b>0,85%</b>	<b>0,97%</b>		

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	N-1	commentaires
<b>P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	80%		
<b>P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0003 €/m3	<b>0,0006 €/m3</b>	0,0033 €/m3		 160 € d'abandon de créances et 5 295 € versés au FSL
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	1,12 u / 1000 abonnés	<b>0 u / 1000 abonnés</b>	<b>1,51 u / 1000 abonnés</b>		
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	<b>100%</b>	<b>100%</b>		
<b>P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	0,2 an	<b>0,2 an</b>	0,05 an		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 033-253302996-20220927-38\_2022-DE

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	N-1	commentaires
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,93%	<b>0,9%</b>	<b>0,95%</b>		
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	10,8 réclamations /1000 abonnés	<b>9,82 réclamations /1000 abonnés</b>	<b>10,51 réclamations /1000 abonnés</b>		 140 réclamations écrites enregistrées

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 033-253302996-20220927-38\_2022-DE

## **ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

# COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
 Reçu en préfecture le 29/09/2022  
 Affiché le   
 ID : 033-253302996-20220927-38\_2022-DE

## recettes / redevances

### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p><b>0,10 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p><b>2,20 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p><b>70,30 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>	
 <p><b>6,10 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p><b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020</p>		 <p><b>1,80 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pêcheurs)</p>
 <p><b>2,20 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p><b>4,30 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)</p>	 <p><b>13 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>	

## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

## interventions / aides

### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p><b>4,70 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p><b>7,40 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p><b>38,40 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>	
 <p><b>11,40 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	 <p><b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020</p>		 <p><b>9,50 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p><b>12,20 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p><b>15,90 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>	 <p><b>0,50 €</b> pour la solidarité internationale</p>	

\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m<sup>3</sup>** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86 M€** ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

